

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

19 décembre 2019

Rapport de l'ICRICT dédié aux informations disponibles sur la propriété des actifs au Royaume-Uni : vers un Registre mondial des actifs

L'inégalité de la richesse fait peser de graves risques sur les économies, sur les sociétés en général et sur le fonctionnement des démocraties. Pourtant, l'ampleur réelle de l'inégalité des richesses est inconnue en raison du profond secret financier qui l'entoure. Ce dernier permet également aux particuliers et aux entités de dissimuler le produit de la corruption, de se livrer au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, ou d'échapper à l'impôt.

Ce secret financier signifie que les autorités ne savent pas très bien qui possède quoi, et si les personnes l'ont obtenu par des moyens et des fonds légaux et si les impôts applicables ont été payés. De plus, les autorités locales et internationales qui ont accès à l'information travaillent généralement en vase clos, sans coopérer ni partager l'information entre elles.

Un outil crucial pour s'attaquer à tous ces problèmes serait un registre national ou interconnecté des actifs, pour permettre aux informations d'être complètes, vérifiées et utilisées par les autorités ou les personnes compétentes.

L'[ICRICT](#) travaille sur le concept d'un Registre Mondial des Actifs depuis 2018. La Commission a tenu une conférence à New York en septembre 2018 pour discuter d'une feuille de route vers un registre mondial des actifs, dont les principes sont exposés dans [cette déclaration](#). Un atelier visant à développer plus avant le concept d'un Registre Mondial des Actifs s'est tenu à l'Ecole d'économie de Paris le 1er et 2 juillet 2019, comme décrit [dans ce document](#).

Dans le cadre de la feuille de route pour l'élaboration d'un Registre Mondial des Actifs, l'ICRICT a entrepris un premier projet pilote de recherche sur le Royaume-Uni afin de comprendre les possibilités et les exigences relatives à la création de registres locaux interconnectés des actifs dans chaque pays. Ceux-ci pourraient éventuellement évoluer vers un registre mondial des actifs.

Aujourd'hui, l'ICRICT publie [sa première étude](#) de délimitation de l'étendue des informations sur la propriété des actifs disponibles au Royaume-Uni, qui pourrait servir de tremplin pour la

création d'un registre national des actifs et, à terme, pour la création du Registre Mondial des Actifs.

Cette étude de cadrage analyse la collecte et la publication actuelles d'informations au Royaume-Uni pour plusieurs types d'actifs corporels et incorporels, y compris : les biens immobiliers, les propriétés rurales, les voitures, les yachts, les jets privés, l'or et les métaux précieux, les arts et les antiquités, les bijoux, les espèces, les chevaux de course, le bétail, les comptes bancaires, les actions non cotées, les titres cotés, les biens de crypto-boutiques (par exemple, les bitcoins), la propriété intellectuelle et les permis d'exploitation.

Le rapport décrit également le niveau de détail disponible pour chaque type d'actif (propriété juridique ou bénéficiaire, informations sur le prix ou la valeur et si elles sont accessibles au public ou non), le nombre de registres de chaque catégorie, les lacunes affectant leur portée et les statistiques disponibles pour chaque type de bien.

Il présente par ailleurs des sources complémentaires d'information disponibles au Royaume-Uni par le biais de différents types de déclarations de biens publics et de déclarations fiscales.

Enfin, ce document comprend **dix propositions générales** sur la façon dont l'information sur la propriété des actifs pourrait être améliorée, y compris la publication de statistiques sur les informations considérées comme confidentielles.

Cette étude exploratoire est publiée sous la forme d'un document de travail invitant **le grand public à commenter ses conclusions** et propositions, y compris des questions sur l'étendue des biens qui devraient être enregistrés, leur niveau de détail, qui devrait avoir accès à cette information, qui devrait la détenir, les utilisations possibles et comment les données pourraient être vérifiées. Les commentaires fournis aideront l'ICRICT à élaborer une proposition finale en 2020. Les parties intéressées sont invitées à faire parvenir leurs commentaires **au plus tard le jeudi 31 janvier 2020** à icRICTsecretariat@gmail.com.

Vous trouverez [ici](#) notre « Étude pilote pour un registre des actifs au Royaume-Uni - Phase 1 » (en anglais) et [ici](#) notre rapport « Feuille de route pour un registre mondial des actifs » (mars 2019).

CHIFFRES CLEFS

- La richesse mondiale des paradis fiscaux est estimée à environ 12-14%, dont 3% dans la seule Suisse.
- Selon Gabriel Zucman, membre de l'ICRICT, 7,6 billions de dollars sont dissimulés dans des paradis fiscaux. C'est l'équivalent de [10% du PIB mondial](#), caché sous forme de dépôts, actions, obligations et fonds d'investissement. Il s'agit d'une estimation prudente, qui [varie beaucoup d'un pays à l'autre](#) : dans les pays d'Europe du Nord, cette richesse cachée ne dépasse pas

5 %, mais ce chiffre atteint environ 15 % en Europe continentale, et même 60 % en Russie, dans certains pays du Golfe et d'Amérique latine.

- La richesse offshore s'avère extrêmement concentrée : les familles les plus riches en détiennent environ 80 % et les 0,01 % les plus riches en détiennent environ 50 %.
- 45% des bénéfices des multinationales sont transférés artificiellement vers les paradis fiscaux, soit plus de 600 milliards d'euros en 2015.
- 63% des bénéfices réalisés par les multinationales américaines à l'étranger vont dans les paradis fiscaux.
- La richesse extraterritoriale a un effet plus important sur l'inégalité au Royaume-Uni, en Espagne et en France, où entre 30% et 40% de toute la richesse des 0,01% des ménages les plus riches est abritée à l'étranger.
- La richesse extraterritoriale a des conséquences particulièrement dramatiques sur la répartition de la richesse en Russie, où environ 60% de la richesse des ménages les plus riches sont détenus à l'étranger.
- Les recettes que les pays de l'UE perdent dans les paradis fiscaux représentent environ la moitié des dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur.
- Une fraction croissante de la richesse est gérée par des institutions financières offshore. Ainsi, en 2012, 9 % de la capitalisation boursière américaine cotée était détenue par des investisseurs dans des paradis fiscaux (hedge funds aux îles Caïmans, banques en Suisse, OPCVM au Luxembourg, particuliers à Monaco, etc.)
- L'institut Global Financial Integrity a calculé qu'ont été perdus 1,1 billion de dollars en flux financiers illicites (principalement le résultat de stratégies d'évasion et d'évitement fiscaux)) pour la seule année 2013. C'est beaucoup plus que l'ensemble de l'aide publique au développement que reçoivent les pays pauvres.

Déclarations des membres de l'ICRICT (n'hésitez pas à les citer) :

José Antonio Ocampo, Président de l'ICRICT :

« Une partie importante de la richesse conservée dans les paradis fiscaux est concentrée dans des sociétés fictives, qui visent clairement à garder leurs bénéficiaires finaux non identifiables. Un registre financier mondial des bénéficiaires individuels réels et finaux de ces sociétés, de leurs comptes bancaires et de leurs biens immobiliers serait une mesure cruciale pour y remédier. Elle permettrait de limiter l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et même le financement du terrorisme ».

« Si tous les pays avaient accès aux informations sur les bénéficiaires finaux, ces stratégies d'optimisation fiscale deviendraient obsolètes. Les multinationales ne pourraient plus affecter de manière artificielle des profits générés dans des pays où ils génèrent leurs activités à des paradis fiscaux ».

Thomas Piketty, Professeur à l'Ecole d'économie de Paris et membre de l'ICRICT :

« Sur les actifs privés détenus dans les paradis fiscaux, la plus grande opacité est toujours en vigueur. Depuis 2008, le nombre de personnes les plus riches du monde n'a cessé de croître à un rythme beaucoup plus rapide que la taille de l'économie, en partie parce qu'elles paient moins d'impôts que les autres. Nous continuons de vivre dans l'illusion que nous résoudrons le problème sur une base volontaire, en demandant poliment aux paradis fiscaux de cesser de mal se comporter ».

« Il est urgent d'accélérer le processus et de mettre en place des sanctions commerciales et financières sévères contre les pays qui ne respectent pas des règles strictes. Dans le même temps, un registre mondial unifié des actifs doit être mis en place ».

Gabriel Zucman, Professeur d'économie à l'Université de Californie à Berkeley et membre de l'ICRICT :

« Les paradis fiscaux sont un moteur clé de l'inégalité mondiale, car les principaux bénéficiaires sont les actionnaires des entreprises qui les utilisent pour échapper aux impôts. En plus d'aider les multinationales à échapper à l'impôt, les centres offshore permettent à un certain nombre d'individus très riches de cacher leurs richesses ».

« L'idée qu'un registre du patrimoine financier constituerait un changement radical par rapport aux pratiques antérieures en matière de protection de la vie privée est erronée. En réalité, cela porterait surtout un coup fatal au secret financier. A mon avis, un registre financier mondial serait donc l'arme la plus efficace pour créer une transparence financière mondiale ».

A propos de l'ICRICT :

La Commission pour la réforme fiscale [ICRICT](#) a pour objectif de promouvoir une discussion plus large et plus inclusive dans le domaine des règles fiscales internationales –, de considérer les réformes fiscales selon une perspective servant l'intérêt public plutôt que les avantages nationaux, ainsi que d'œuvrer en faveur de solutions fiscales justes, efficaces, durables et favorables au développement.

Contact Presse

LAMIA OUALALOU loualalou@gmail.com + 52 1 55 54 08 09 74 (WhatsApp)